

COMMUNE DE SAINT-CLAIR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2013

L'an deux mil treize et le neuf du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 03 décembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

M. René SABATIER – M. Joël GRENIER – Mme Claude CHAPUIS – M. Jean-Paul SPEISSMANN – M. Roland GIRARD
Mme Chrystelle CANO – M. Robert CELETTE – M. Joseph LARGERON – M. Pascal MILLOT – M. Philippe MOUSTIER
Mme Christine POTIN - M. Jean-François ROUX – M. Georges SAUVAYRE

Etaient absents :

M. Gilles TARDY – Mme Chrystel VALLA-BEGOT

Pouvoirs :

M. Gilles TARDY donne pouvoir à M. Georges SAUVAYRE
Mme Chrystel VALLA-BEGOT donne pouvoir à Mme Claude CHAPUIS

Secrétaire de séance : Mme Claude CHAPUIS

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

1° / RENOUELEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'un agent d'entretien, en contrat à durée déterminée du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

La rémunération sera basée sur le SMIC en vigueur, et suivant le nombre d'heures effectuées au cours du mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée, ainsi que tout document s'y rapportant.

2° / DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications suivantes :

Budget principal « ouverture de crédits »

Section Investissement :

Dépense :

Compte 2151/041 « Réseaux de voiries »+ 28 849,91 €

Recette :

Compte 2031/041 « Frais d'études »+ 28 849,91 €

Section Fonctionnement :

Dépense :

Compte 60613/011 « Chauffage urbain »+ 3 300,00 €

Recette :

Compte 752/75 « Revenus des immeubles »+ 3 300,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve la présente décision budgétaire modificative n°05.

3°/ AMORTISSEMENT

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, explique au conseil municipal que les dépenses liées au compte 2031 « Frais d'études » doivent être amorties, de ce fait, il propose à l'assemblée que cet amortissement soit étalé sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'amortir les dépenses liées à ce compte sur une durée de 5 ans, avec une première échéance en 2014 et dit que cet amortissement sera inscrit au budget primitif de l'année 2014.

4°/ TARIFS ET REGLEMENT SALLE COMMUNALE

Monsieur ROUX Jean-François, conseiller municipal responsable de la location de la salle, propose de modifier le règlement de la salle, ainsi que les tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Propositions pour les tarifs :

	Tarif St Clair T.T.C. (ménage à faire)	Tarif extérieur T.T.C.
2 jours	210 €	365 € (dont 65 € de ménage)
1 jour	155 €	310 € (dont 65 € de ménage)
Apéritif, gâteaux des rois, etc..... maximum 4 heures	30 €	80 € (dont 30 € de ménage)

Des modifications sur le règlement sont aussi proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces modifications et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement de la salle communale.

5°/ CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ EN HAUTEUR AVEC GRDF

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que GRDF sollicite la commune de SAINT-CLAIR afin de convenir ensemble d'une convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil des équipements techniques nécessaires au déploiement du projet « Compteurs Communicants Gaz ». Au travers de ce projet GRDF s'est engagé depuis 2009 dans la mise en œuvre du déploiement du télérelevé pour 11 millions de clients particuliers et professionnels de GRDF. Le projet « Compteurs Communicants Gaz » est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs.

Cette convention détermine les modalités et conditions d'installation et d'hébergement des équipements techniques sur la commune et définit les conditions dans lesquelles GRDF interviendra sur l'installation et l'exploitation de ces équipements

Le conseil municipal après en avoir délibéré refuse d'accepter cette convention.

9 voix contre – 4 voix pour – 2 abstentions

6°/ ACQUISITIONS FONCIERES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal deux acquisitions foncières :

Route de Chazaut :

Pour poursuivre l'élargissement de cette route pour permettre le croisement des véhicules et le passage d'engins agricoles. La parcelle A n°532 serait achetée au prix de 7 € le m².

La Combe :

Pour implanter les équipements publics sur le domaine public et pour assurer une liaison piétonne. Il est proposé d'acquérir une bande de terrain de 2.20 m de large parcelle A n°2031 sur laquelle un permis de construire a été déposé, à un prix estimé à 60 € le m². Un document d'arpentage sera établi afin de définir précisément le nombre de m² à acquérir.

A l'unanimité le conseil municipal approuve ces deux acquisitions foncières, et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire aux acquisitions.

7°/ QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public

L'éclairage public en amont du monument aux morts, a été mis en fonctionnement, une programmation doit être installée pour permettre une interruption de l'éclairage la nuit (économie d'énergie,...). Le conseil municipal décide d'interrompre l'éclairage entre 23h30 et 5h30.

Un lampadaire a été arraché à la zone d'activité, Monsieur Jean-Paul SPEISSMANN a demandé à l'Entreprise GRENOT d'intervenir.

Déclassement de voirie

Quatre dossiers seront mis à l'enquête publique pour proposer un déclassement de petits tronçons de voirie. Au préalable, le cadastre a été sollicité pour apporter des corrections sur des documents cadastraux erronés.

- *ZA de Massas* : afin de sécuriser la RD 820, les désertes du quartier de Massas ont été regroupées au carrefour entre le cabinet comptable et l'entreprise SRCA. Un tronçon du chemin sera proposé au déclassement. Le cheminement vélo et piéton y sera maintenu.

- *La Combe* : déclassement d'un tronçon de voirie en lien avec une régularisation cadastrale en cours.

- *Combes* : déclassement d'un tronçon de voie inutilisable.

- *Chazaut* : en limite de SAVAS, afin de faciliter l'accès de deux maisons, il est proposé de déplacer la voie actuelle. Un échange de parcelles est proposé aux voisins.

Travaux en cours

Monsieur Roland GIRARD fait le point sur les travaux en cours :

- aménagement entrée sud du village
- divers goudronnage : chemin des Fontaines, accès de l'hôtel du Golf, abords du point de collecte à Combes,....

Aménagements engagés

Le conseil général se propose de rétrocéder à la commune un délaissé non utilisé par l'aménagement de la RD 820, la mairie se propose d'y aménager un tronçon accessible aux vélos et aux piétons. Un géomètre est mandaté pour effectuer les levés.

Les Amarics

Au quartier les Amarics, la commune a engagé l'acquisition d'une bande de terrain où seront réalisées à terme une piste cyclable et une contre-allée qui permettra de sécuriser l'accès des maisons à la RD 820. Le géomètre contactera les voisins, l'emprise nécessaire sera achetée à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

Abri bus

Les habitants du lotissement de Clairvue sont favorables à la cession d'un espace qui permettra la construction d'un abri pour les scolaires, les adjoints sont chargés d'étudier le projet ainsi que sur deux autres emplacements au village et en bordure de la RDD 820.

Réforme des rythmes scolaires

Madame Claude CHAPUIS revient sur les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaires 2014. Pour l'instant, il est proposé d'appliquer le temps d'accueil périscolaire 3 jours par semaine à raison de 1 heure par jour de 15h30 à 16h30 (lundi, mardi, jeudi)

Les activités proposées pourraient être : yoga, tennis, football, théâtre, jeux de société,....

Les possibilités sont limitées par le manque de locaux à proximité de l'école. La mairie étudie toutes les propositions mais ne peut accepter des projets qui nécessiteraient le transport des enfants (contrainte de temps.)

Ecole « les Géraniums »

Trois stores seront remplacés par des volets roulants. Le devis est de 1869 € T.T.C

Vœux du maire

Vendredi 17 janvier 2014 à la salle communale

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 27 janvier 2014 à 18h30.

La séance est levée à 20 heures.